Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260507-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

LABEL COMMUNE TOURISTIQUE

Le conseil municipal,

Monsieur le maire informe l'assemblée de la volonté de la commune de solliciter le label commune touristique. Ce label permet d'avoir une visibilité touristique pour la commune. La commune de Pleubian répond aux critères exigés :

- Disposer d'un office de tourisme classé
- Proposer des animations touristiques
- Offrir une capacité minimale d'hébergement

Considérant l'intérêt pour la commune d'obtenir le label commune touristique prérequis pour solliciter le classement « station classée de tourisme »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande de label commune touristique pour notre commune,

- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

